

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES Séance du 3 juillet 2020

Délibération n°2020-13

Suite à la convocation en date du 24 juin 2020, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gérard CREUZET, s'est réuni le 3 juillet 2020 à 9h et a examiné la délibération ci-dessous

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ; Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Il appartient au Conseil d'administration de voter les droits et frais d'inscription applicables pour l'année universitaire 2020/2021.

DELIBERATION:

Le Conseil d'Administration approuve les droits et frais d'inscription pour l'année universitaire 2020/2021 présentés dans le tableau mis en annexe.

19 voix « pour » 8 voix « contre » 2 abstentions

> Le Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes

> > Gerard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 16 juillet 2020.

La présente délibération a été publiée le 16 juillet 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



$R\'{e} capitulatif droits inscription / frais formation (\'{e}tablissement) Ann\'{e}e universitaire 2020/21$

Programme	Profil étudiants	Desite invesioning	Droits d'inscription réduits (définis par		Source	Commentaires	Assujeti à la CVEC de 92 €
		Droits inscription (définis par décret)		Frais d'établissement			
		(delinis par decret)	décret)				
Ingénieur	étudiants dont le cursus a débuté avant le 01/09/2018 (y compris redoublants)	601€	401€	- €	arrêté 19/04/2019 MESRI		Si présent physiquement à l'école :
	étudiants inscrits à partir du 01/09/2018 (y compris redoublants)	2 500 €	1667€		arrêté 19/04/2019 MESRI		oui ; si non-présent physiquement
	étudiants avec droits différenciés	3 770 €	2 513 €		arrêté 19/04/2019 MESRI		toute l'année : non
	Apprentis et stagiaire de formation continue (FC)	- 6		- €			Oui
	VAE				délib CA 2017-20		
	FASTrack internationaux (y compris redoublants)	3 770 €	2 513 €				
					arrete 21/04/2019 MESRI+ délib CA 2018-14		
Master ayant débuté leur formation en France avant la rentrée universitaire 2019	Redoublant	243€	159€		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	M2 international	243 €	159€	3 757 €	arrêté 19/04/2019 MESRI	Pour les étudiants	
						ayant déjà fait un M1 à	
						l'Ecole	
			159€		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	M2 européen ou assimilé	243 €					
	Master Erasmus Mundus présent	- €		+ frais de partenariat précisés			
				dans les conventions			
Master ayant débuté leur formation en France à compter de la rentrée universitaire 2019							
	f1 international	3 770 €	2 513 €	5 230 €	arrêté 21/04/2019 MESRI+ délib CA 2018-12		
		243 €	159€		arrêté 19/04/2019 MESRI		
	1 européen ou assimilé						
	? international				arrêté 19/04/2019 MESRI +		
		3 770 €	2 513 €	2 230 €	délib CA 2018-12		
							Si présent physiquement à l'école
	européen ou assimilé	243€	159€		arrêté 19/04/2019 MESRI		
		droits avec				exemple : accords	oui ; si non-présent physiquemen toute l'année : non
	12 admis dans le cadre d'un accord international de Double Diplôme	exonération selon			selon accords arrêté du 19/04/2019 + décret signés 2019-344	internationaux (UL	
		accords signés		signes		(Liban), AIAC (Maroc),	
	edoublant international		2 513 €	230€	arrêté 19/04/2019 MESRI		
		3 770 €					
	edoublant européen		159€	ar	arrêté 19/04/2019 MESRI		_
		243€					
				+ frais de		+	
	Master Erasmus Mundus inscrit	- €		partenariat précisés	5		
		1		dans les conventions			
Doctorat		380€	253€		arrêté 19/04/2019 MESRI		
Baraka Isra		- €		7 000 €	CA 06/06/2016		
	Redoublant			7 000 €			
Mastère	structures composites	- €		10 000 €			
	RARE	- €			délib CA 2019-15		
	LICAS	- (6 000 €	délib CA 2018-10		
	MDC	- €		16 000 €		payé intégralement à	
	mb c			10000€		AUDENCIA	
	APTE	- 6		16 000 €		payé intégralement à	
		1		300 0		AUDENCIA	
			1	200 €	délib CA 2018-22	payé intégralement à	
DIU Disrupt Campus		- €					
Nantes		- €		200€		l'Université de Nantes	
Nantes DE Nantes Centrale Digital		- €			délib CA 2018-21	l'Université de Nantes	
Nantes DE Nantes Centrale Digital Lab		- €		1750€	délib CA 2018-21	l'Université de Nantes	eui.
Nantes DE Nantes Centrale Digital	Stagiaires FC	- € - €		1750€	délib CA 2018-21 délib CA 2019-16	l'Université de Nantes	oui
Nantes DE Nantes Centrale Digital Lab	Stagiaires FC FM Année	- € - €		1750 € - € 6000 €	délib CA 2018-21 délib CA 2019-16 CA 06/06/2016	l'Université de Nantes	non
Nantes DE Nantes Centrale Digital Lab DE Web in Pulse Foundation Master	Stagiaires FC	- € - €		1750 € - € 6000 €	délib CA 2018-21 délib CA 2019-16		
Nantes DE Nantes Centrale Digital Lab DE Web in Pulse Foundation Master Abandon pour non	Stagiaires FC FM Année	- € - €		1750 € - € 6000 € 3000 €	délib CA 2018-21 délib CA 2019-16 CA 06/06/2016	*dont 23 euros au titre	non
Nantes DE Nantes Centrale Digital Lab DE Web in Pulse Foundation Master Abandon pour non obtention de visa ou de	Stagiaires FC FM Année	- € - €		1750 € - € 6000 €	délib CA 2018-21 délib CA 2019-16 CA 06/06/2016		non
Nantes DE Nantes Centrale Digital Lab DE Web in Pulse Foundation Master Abandon pour non	Stagiaires FC FM Année	- € - €		1750 € - € 6000 € 3000 €	délib CA 2018-21 délib CA 2019-16 CA 06/06/2016	*dont 23 euros au titre de l'arrêté du 19 avril 2019 *dont 23 euros au titre	non
Nantes DE Nantes Centrale Digital Lab DE Web in Pulse Foundation Master Abandon pour non obtention de visa ou de prét bancaire avant le	Stagiaires FC FM Année	- € - €		1750 € - € 6000 € 3000 €	délib CA 2018-21 délib CA 2019-16 CA 06/06/2016	*dont 23 euros au titre de l'arrêté du 19 avril 2019	non